

Procès verbal Conseil Municipal du 17 mars 2017

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, M. Christophe JEAN, M. Matthias PAIN, M. Willy BLAKE-LEMARE, Mme Gaëlle VILLANT, M. Samuel MELLETT, M. Hervé DHEROUVILLE, Mme Sandrine RENOUF

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 09 décembre 2016

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion

Délibération n° 2017/001

Le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel, auquel la commune de Saint-Germain d'Elle adhère, arrive à échéance le 31 décembre 2017. Une consultation, afin de souscrire un nouveau contrat groupe, est lancée au cours du 1^{er} trimestre 2017 par le Centre de Gestion de la Manche. Après exposition des termes de la consultation, et après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Centre de gestion à agir pour le compte de la commune.

Modification des statuts de Saint-Lô Agglo

Délibération n° 2017/002

La création au 1er janvier 2017 de Saint-Lô Agglo entraîne de plein droit le transfert du pouvoir de police spécial au président de la communauté d'agglomération pour les compétences suivantes : l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, la réglementation du stationnement des gens du voyage, la circulation et le stationnement en matière de voirie, la délivrance des autorisations de stationnement de taxi et la police spéciale en matière d'habitat (ERP à usage total ou partiel d'hébergement, sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation et bâtiments menaçant ruine).

Les pouvoirs de police pouvant être transférés ne concernent la commune que pour la collecte des déchets ménagers, la circulation et le stationnement en matière de voirie et la police spéciale des bâtiments menaçant ruine.

Le transfert des pouvoirs de police diminuerait les pouvoirs du maire et de la commune. La commune ne serait plus décisionnaire chez elle.

Après délibération, le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert du pouvoir de police spéciale pour la totalité des compétences pouvant être transférées.

Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT

Délibération n° 2017/003

Suite à la délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2017, Saint-Lô Agglo nous sollicite pour proposer une personne représentant la commune en tant que membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle doit être choisie parmi les délégués communautaires ou le maire.

La commune a droit à un représentant, le maire ou un délégué communautaire. Pour répartir les représentations aux réunions communautaires, le maire propose la candidature de Natacha DELAFOSSE. Le conseil accepte, à l'unanimité, la candidature de Natacha DELAFOSSE comme représentante de la commune à la CLECT.

Investissements 2017

Présentation des projets d'investissement pour 2017 :

	Proposition budget	Cout réel	
1-Réparation lavoir + muret	13 000 €	9 294,00 + 1 962,00	Assurance lavoir 9 000 €
2-Peinture rampe accès SDF	2 000 €		
3-Plaques de rue et numéros	2 500 €	1 518,00	
4-Chemin de la campagne	15 000 €	12 905,64	
5-Accessibilité mairie	1 500 €	1 326,00	
6-Electricité logements communaux	11 000 €	5 262,16 + 4 484,36	
7-Eclairage public	10 000 €		
8-Congélateur SDF	300 €		
Total	55 300 €		46 300 €

n°1 : La réparation du lavoir est couverte en intégralité par l'assurance. La construction d'un muret protégeant l'accès au lavoir doit être faite en même temps que la réparation.

n°2 : La peinture de la rampe d'accès de la salle des fêtes représente un coût important. Il est proposé de l'effectuer par nos soins ce qui diminuera le coût d'une bonne moitié de la proposition au budget.

n°3 : Engagement de la commune auprès des habitants, à mettre en œuvre cette année.

n°4 : A faire cette année, pour continuer le suivi de l'entretien des voies communales, et en vue de la location du logement située sur cette voie qui est prévue cette année.

n°5 : Engagement de la commune dans le plan triennal pour l'accessibilité.

n°6 : Remise en état de l'électricité des deux derniers logements communaux, la réalisation d'un seul ou des deux logements sera faite en fonction de la disponibilité budgétaire.

n°7 : Ne pourra être mis en œuvre cette année.

n°8 : Complètera l'équipement de la salle des fêtes et remplacera le vieux congélateur trop volumineux.

Composition des bureaux de vote pour les élections présidentielles

23 avril 2017

07 mai 2017

Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Natacha DELAFOSSE Christian MAUQUET Cédric TERREE Christophe JEAN	Guy BERTHOLON Willy BLAKE Gaëlle VILLANT Sandrine RENOUF	Hervé DHEROUVILLE Samuel MELLET Matthias PAIN	Guy BERTHOLON Willy BLAKE Sandrine RENOUF

Journée des enfants du 20 avril

- activité matin

poney club de Giéville, coût 200 € pour 30 à 40 enfants

- repas à la salle des fêtes

salade, plancha, fromages blancs aux fruits, géré par Sandrine RENOUF pour les fournisseurs

- atelier chocolat après-midi à la salle des fêtes

assuré par M. LEBOYER, chocolatier à St-Lô, coût environ 200 €

- goûter

en fin de journée

L'accueil se fera à partir de 8h00. Un message sera envoyé aux parents pour l'inscription des enfants et des parents accompagnateurs.

Planning état des lieux de la salle des fêtes

Suite aux problèmes de nettoyage déficient après certaines locations et de dégradations hors de la salle des fêtes, il est décidé de renforcer le contrôle lors du retour des clés par une inspection approfondie des locaux et des matériels. Il sera fait appel aux membres du conseil municipal volontaires pour effectuer les vérifications. De plus le stationnement des véhicules, non professionnels sera interdit rue John SIMONETTI.

L'éclairage public sera maintenu pendant la nuit lors des locations.

Le matériel mis à disposition des locataires sera fonction du nombre de participants, le reste sera attaché. Le contrat de location sera révisé.

Les clés seront récupérées et le contrôle du matériel et du nettoyage effectués le lundi soir suivant la location en présence des locataires.

Aucune location ne sera possible pour les personnes extérieures à la commune pour la soirée du 31 décembre.

Informations - Questions diverses

➤ **Transport pour les lycées de Saint-Lô**

Suite à la demande de transport scolaire à destination des lycées de Saint-Lô, l'étude effectuées par les services du conseil départemental est positive avec une proposition d'un nouveau circuit entre les deux circuits existants. La décision financière revient à Saint-Lô Agglo, environ 25 000 € par an et elle sera validée lors du vote du budget 2017.

➤ **Elimination de ferraille**

Les tôles, l'ancienne structure, des grillages, la banque réfrigéré et le congélateur sont à éliminer.